

## TRANSPORT SCOLAIRE

### **Faciliter les trajets maison-établissement scolaire**

L'agglomération Gaillac-Graulhet est compétente sur son territoire pour transporter les élèves du point d'arrêt le plus proche de leur domicile vers leur établissement scolaire (trajet aller/retour). Elle a ainsi délégué la gestion du transport scolaire à la FedertEEP, qui enregistre votre demande.

### **Comment votre enfant peut-il bénéficier du transport scolaire ?**







Selon votre domiciliation et la localisation de l'établissement dont dépend votre enfant sur le territoire de l'agglomération Gaillac-Graulhet, la Federteeep vous informe sur vos droits au transport scolaire et sous quelle forme celui-ci peut s'opérer (bus scolaires ou lignes régulières quand celles-ci existent).

Il faut noter qu'à l'intérieur du périmètre de 3 km défini entre le domicile de l'élève et l'établissement dont il dépend, le service de la FEDERTEEP n'est pas assuré.

Une dérogation à la carte scolaire ne donne pas droit au transport scolaire.

En milieu urbain, les élèves peuvent emprunter les navettes de l'agglomération Sillonne qui circulent sur les communes de :

- Gaillac avec 6 lignes
- Graulhet et Lisle-sur-Tarn avec 2 lignes
- Rabastens/Couffouleux avec 1 ligne disponible reliant les 2 communes.

*Depuis 2023, l'agglomération met en place la gratuité du transport scolaire et a permis de supprimer la contribution payée par les familles de 80€/élève/an.*

### Où vous renseigner pour les trajets, les tarifs, l'inscription ?

Le site Internet de Federteeep vous informe et vous accompagne pour l'inscription de votre enfant.

### SERVICES



#### Service Mobilité

Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet – Técou – BP  
80133  
81604 Gaillac cedex

Email

**05 63 83 61 61**



**COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
GAILLAC -  
GRAULHET**

Técou BP 80133 -  
81604 - GAILLAC  
Cedex

Accueil du public :  
Du lundi au jeudi :  
8h45-12h15 / 13h45-  
17h30  
Vendredi :  
8h45-12h15 / 13h45-  
17h00